

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 24 juillet 2025

COMITE INTERMINISTERIEL DU TOURISME : Le compte n'y est pas pour soutenir un secteur stratégique de l'économie française.

Thierry Marx, président confédéral de l'UMIH, était au comité interministériel du tourisme présidé par le Premier ministre ce jour à Angers. L'UMIH reconnaît une volonté d'agir pour simplifier la vie des entreprises au quotidien pour soutenir une filière qui contribue positivement à la balance commerciale française. Mais trop de mesures sont absentes pour accompagner concrètement l'attractivité du secteur CHRDT.

L'hôtellerie-restauration est un pilier de l'industrie touristique en France et représente la moitié des 2 millions d'emplois non délocalisables de la filière. Ainsi, le manque récurrent de 200 000 salariés dans le secteur nuit aux performances de la filière tout entière et à l'attractivité de la destination France.

En l'absence d'une loi tourisme plusieurs fois annoncée, l'Umih souhaitait que ce comité interministériel puisse aboutir sur des mesures primordiales pour maintenir la compétitivité de nos entreprises. Pour cela, plusieurs propositions ont été portées et défendues par l'Umih depuis de nombreux mois en matière de simplification, qui ne coûtent rien au budget de l'État et qui peuvent faire toute la différence dans le quotidien des chefs d'entreprise, notamment pour accélérer et faciliter les recrutements.

L'Umih regrette notamment l'absence mesures sur :

- le fait maison pour garantir plus de transparence envers les consommateurs,
- les pourboires pour garantir l'attractivité de la branche,
- la prise en compte de la proposition du double plafond dans le cadre de la réforme du titre restaurant ou encore
- des mesures sanitaire et réglementaires sur la sécurisation des lieux éphémères pour garantir l'équité et la sécurité du public.

Enfin, si l'Umih salue l'inscription formelle de la régulation des meublés de tourisme dans les outils de la politique publique du tourisme — renforçant ainsi la légitimité du cadre instauré par la loi Le Meur —, qui confère aux maires de nouveaux leviers pour encadrer ces locations et favoriser le retour de logements sur le marché locatif, notamment au bénéfice de nos salariés et saisonniers, tout en rétablissant une concurrence plus équitable avec l'hôtellerie, force est de constater que cette avancée demeure incomplète tant que les décrets d'application attendus n'ont pas été publiés.

Contact presse :

communication@umih.fr

Ophélie Rota - 06 82 8295 82 / Charlotte Le Moniet - 07 87 02 69 66

Cependant, l'Umih salue aussi **des mesures de simplification répondant pour certaines à des demandes formulées de l'UMIH depuis plus de 10 ans**

Ainsi, dans le cadre du CIT, quatre mesures de simplification ont été confirmées :

- La simplification des catégories de boissons en fonction du degré d'alcool
- La clarification des règles du dépôt hôtelier engageant la responsabilité du professionnel
- L'élargissement des possibilités de recours au titre emploi service entreprise (TESE) à compter du 1^{er} janvier 2026
- Un travail de simplification de la DPAE (déclaration préalable à l'embauche)

Réactions de l'Umih aux autres annonces du comité interministériel du tourisme :

Taxe de séjour : pour une utilisation transparente et mesurée

Une concertation sur la taxe de séjour a été annoncée lors du comité. Pour l'Umih, la taxe de séjour ne doit pas servir de variable d'ajustement aux besoins de financement des collectivités locales. Cette taxe doit être uniquement affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune.

L'UMIH demande que cette concertation soit menée de manière transparente, avec une réelle association des professionnels du secteur, et aboutisse à un encadrement plus strict de l'utilisation de cette taxe.

Vers un nouveau plan saisonnier ?

La question du travail saisonnier demeure au cœur des préoccupations du secteur. L'UMIH a été très active dans l'élaboration du premier plan triennal, mais avait regretté le manque de moyens alloués à sa réussite.

C'est pourquoi l'UMIH accueille avec intérêt la priorité donnée au logement dans le prochain plan, dans la continuité notamment des solutions que nous apportons avec Action Logement, pour développer l'offre accessible aux travailleurs saisonniers.

Plus globalement l'Umih souhaite que ce plan par nature interministériel soit pluriannuel, qu'il bénéficie de moyens dédiés identifiés et d'une gouvernance unique claire.

La relance d'Atout France

Atout France doit être le bras armé de la politique touristique française. L'agence doit incarner l'ambition de notre pays sur le marché touristique mondial où la concurrence est de plus en plus rude. L'Umih souhaite un plan stratégique co-construit avec les professionnels, porté et piloté par l'agence.

Contact presse :

communication@umih.fr

Ophélie Rota - 06 82 8295 82 / Charlotte Le Moniet - 07 87 02 69 66